

AMORIFE International SCIC-SARL prend acte de la déclaration associative d'ECLANS-NENON, GRAND-DOLE, du 12 FÉVRIER 2010, modifiée le 7 MARS 2015, fondée sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU le 10 décembre 1948, sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant adoptée par l'ONU le 20 novembre 1989, et sur la lutte contre toute discrimination raciale, sexiste, physique, sexuelle, religieuse ou de conviction personnelle.

L'ensemble des Associé(e)s décide, le 1^{er} janvier 2016, de conserver la Charte Ethique constituant ainsi le préambule de la Société :



CHARTÉ ÉTHIQUE

Militer pour l'égalité des Droits Hommes/Femmes dans tous les domaines.

Privilégier la Médiation comme Mode Alternatif de Règlement des Conflits, des Litiges et des Différends.

Œuvrer dans la tolérance, l'écoute de soi et des autres, dans le respect de l'individu et de l'environnement.

Favoriser le dialogue à travers une communication non violente dans le respect mutuel.

Travailler pour l'amélioration de la connaissance et de la formation en tenant compte des intérêts et des besoins de chacun.

Accompagner les personnes sur le chemin de la citoyenneté et de l'éco-citoyenneté.

Soutenir la liberté d'expression et promouvoir la devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Ne pas nuire à la mission d'intérêt collectif de la Société ou de l'un de ses Associés ou de toute personne en général.